

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
(QUÉBEC)

RÈGLEMENT NUMÉRO 464-2011

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT
RELATIF AU PLAN D'URBANISME " DE
FAÇON À :**

- Ajouter les tracés des rues projetées tels que présentés au plan directeur de la municipalité le 21 mars 2011.
-

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Croix, tenue le sixième jour du mois de septembre 2011, à 20:00 heures, à l'endroit ordinaire des délibérations du conseil, auxquelles étaient présents :

LE MAIRE SUPPLÉANT : Monsieur Michel Cameron

LES CONSEILLERS :

Monsieur Jean Lafleur
Monsieur Berchmans Dancause
Monsieur Michel Routhier
Monsieur Jean-Pierre Ducruc
Monsieur Gratien Tardif

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à :

- Ajouter les tracés de rues projetées tels que présentés au plan directeur de la municipalité le 21 mars 2011.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 2^e jour du mois d'août 2011, le projet de règlement numéro 464-2011 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2^e jour du mois d'août 2011 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour du mois de septembre 2011 sur le projet de règlement numéro 464-2011 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE
NUMÉRO 464-2011 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT :**

ARTICLE 1.

Le présent règlement est intitulé :

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 464-2011

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME " DE FAÇON À :

- Ajouter les tracés de rues projetées tels que présentés au plan directeur de la municipalité le 21 mars 2011.

ARTICLE 2.

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 387-2007 de cette municipalité, adopté par le conseil lors d'une séance tenue le 17^e jour du mois de décembre 2007, de façon à :

- Ajouter les tracés de rues projetées tels que présentés au plan directeur de la municipalité le 21 mars 2011.

ARTICLE 3.

Modifier les plans intitulés « Grandes affectations plan 1/2 » et « Grandes affectations plan 2/2 » afin d'ajouter aux zones de grande affectation RB-1, RB-2, RA-5 et RA-9 les tracés de rues projetés tels que présentés à l'annexe « A ».

ARTICLE 4.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CROIX,

CE sixième jour de septembre 2011.

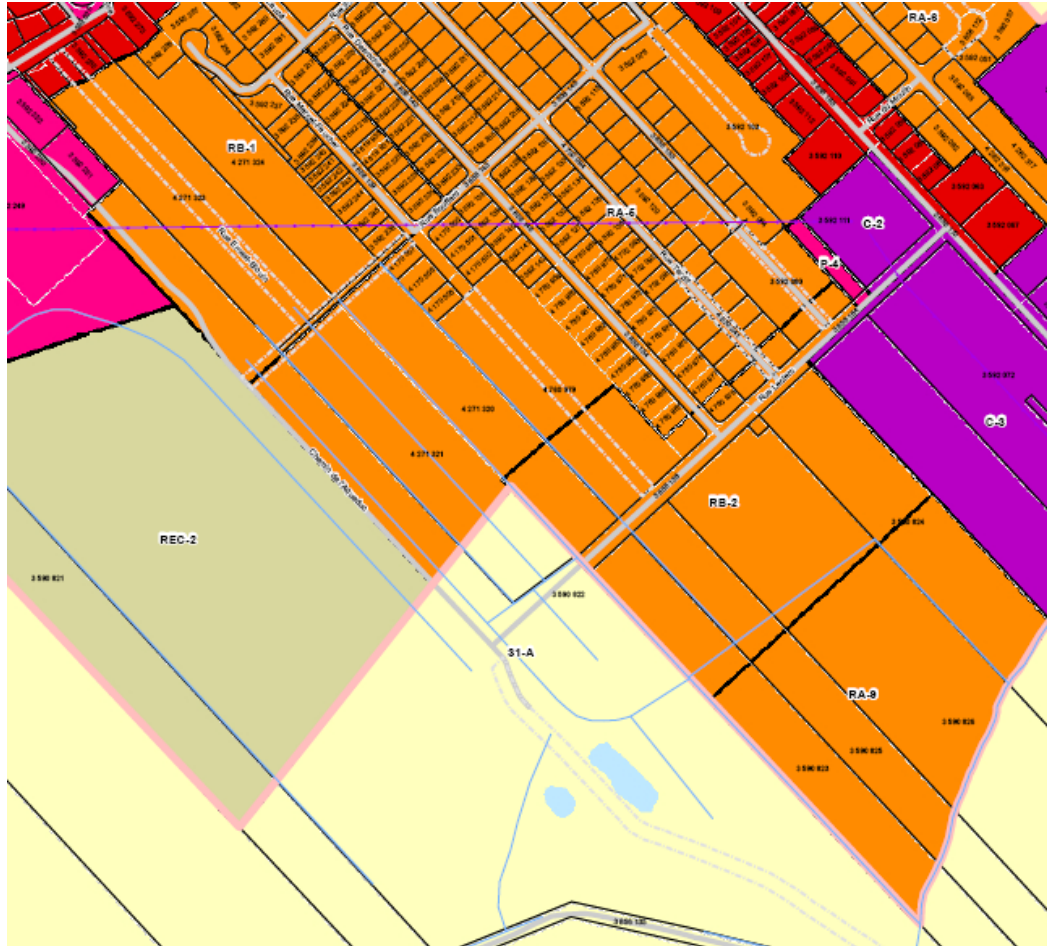
M. Michel Cameron
Maire suppléant

M. Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire trésorier

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 464-2011

ANNEXE A

AVANT MODIFICATIONS



APRÈS MODIFICATIONS

